

**REGLEMENT**  
**CHAMPIONNAT GRAND-EST**  
**UFOLEP « 50 à galet »**

# Règlement Championnat GRAND-EST « 50 à Galet »

Saison 2015/2016

**Ce règlement complète le règlement technique national**

## **1. Définition**

L'UFOLEP Haute-Marne, la commission technique et sportive solex du championnat Grand Est ainsi que les associations affiliées organisatrices de course ont mis en place le championnat Grand-Est « 50 cc à galet » et sont chargées de faire respecter le règlement.

## **2. Généralités**

Les organisateurs de courses, pour faire partie du championnat, devront respecter le règlement technique national UFOLEP « 50 cc à galet » en vigueur ainsi que le règlement spécifique du championnat.

Les règlements particuliers de chaque épreuve inscrite au championnat seront pris en compte par les pilotes.

Pour l'engagement, l'équipage devra présenter au moins :

- Une licence en cours de validité pour chaque pilote
- le passeport de la machine (et non un passeport par pilote)

## **3. Contrôle technique**

Le(s) moteur(s) seront marqués lors du contrôle technique précédent chaque épreuve.

Le contrôle technique est effectué après le contrôle administratif.

## **4. Parc fermé**

A la fin de chaque épreuve, une mise en parc fermé sera effectuée de façon systématique. Devront se présenter à ce contrôle les trois premiers équipages du classement scratch, ainsi que les trois premiers de chaque catégorie. Les marquages moteurs apposés lors du contrôle technique y seront contrôlés.

Le directeur de course a la possibilité d'approfondir les contrôles sur chaque machine lors de cette mise en parc fermé.

Seul le responsable technique, ses assesseurs, un pilote **ou** un mécanicien des solex classés aux trois premières places des différents classements seront habilités à pénétrer dans le parc fermé.

## **5. Les équipages**

Ils devront être constitués de 3 pilotes pour les courses de 24 heures ou de 2 pilotes minimum pour les courses de plus d'une heure et demi et d'un commissaire.

**Si l'équipage n'inscrit pas de commissaire alors elle ne pourra prendre le départ de la course.**

La machine d'un équipage participant à une course du championnat Grand-Est sera automatiquement inscrite dans le classement de ce même championnat.

Le numéro ainsi que le nom de l'équipage seront attribués à la première course et le resteront de manière définitive pour l'ensemble des courses du championnat Grand Est 2015/2016.

Les organisateurs de course devront communiquer la liste des engagés à l'UFOLEP 52 à la fin de la course.

Après inscription à une épreuve, un équipage pourra modifier sa composition première (pilote) en le signalant au directeur de course avant le départ des essais libres qui statuera sur le bien-fondé de la requête. Tous ces changements ne peuvent être effectués qu'à la condition que le pilote remplaçant soit titulaire et en possession de tous les documents nécessaires. Lors d'une épreuve, si un pilote se voit contraint d'abandonner, après le départ des essais, il ne pourra être remplacé.

## **6. Départs**

Si les organisateurs des épreuves le désirent, les solex du podium de l'année précédente, pour chaque catégorie, prendront le départ en tête.

## **7. Sécurité**

La consommation d'alcool et/ou de produits illicites sont strictement interdits pour tous les participants, pilotes en particulier, ainsi que les commissaires. Tout comportement abusif sera sanctionné (pertes de tours, de points, exclusions ...); des contrôles pourront être effectués.

De même, fumer dans les stands sera sanctionné par des pénalités pour l'équipage fautif.

L'équipage devra se munir d'un extincteur dans les stands.

Un équipage est responsable de ses accompagnateurs.

## **8. Sanctions, infractions**

Les faits ou actions cités ci-dessous sont considérés comme infractions et seront préjudiciables aux équipages :

- La réparation des machines hors des stands par un tiers autre que le pilote en cours de relais,
- Le plein des solex hors des zones prévues à cet effet,
- Le non-respect des consignes de sécurité ou de la signalisation (drapeaux),
- La non-application du règlement technique,
- L'utilisation de la piste à contre-sens (même en poussant la machine),
- Ou encore l'absence d'un commissaire,

Seul le directeur de course est habilité à valider une infraction.

Les sanctions dépendront de la nature de l'infraction. Elles pourront aller de la perte de tours lors de la course à l'exclusion du classement de la course ou du championnat. Les sanctions seront laissées à l'appréciation du directeur de course.

Une grille de sanctions, non exhaustive, sera annexée à ce présent document.

## 9. Classement et attribution des points

Ce tableau s'applique aux catégories définies par le règlement national ainsi qu'un classement scratch.

### ATTRIBUTION DES POINTS – CGE 2015/2016

#### a) Course de moins d'1 heure jusqu'à 5 heures

1 er	30 Pts	8 ème	13 Pts	15 ème	6 Pts
2 ème	24 Pts	9 ème	12 Pts	16ème	5 Pts
3 ème	21 Pts	10 ème	11Pts	17 ème	4 Pts
4 ème	19 Pts	11ème	10 Pts	18 ème	3 Pts
5 ème	17 Pts	12 ème	9 Pts	19 ème	2 Pts
6 ème	15 Pts	13 ème	8 Pts	20 ème	1 Pt
7 eme	14 Pts	14 ème	7 Pts		

#### b) Course de 6 à 11 heures

1 er	35 Pts	8 ème	13 Pts	15 ème	6 Pts
2 ème	29 Pts	9 ème	12 Pts	16 ème	5 Pts
3 ème	25 Pts	10 ème	11 Pts	17 ème	4 Pts
4 ème	21 Pts	11 ème	10 Pts	18 ème	3 Pts
5 ème	18 Pts	12 ème	9 Pts	19 ème	2 Pts
6 ème	16 Pts	13 ème	8 Pts	20 ème	1 Pt
7 ème	14 Pts	14 ème	7 Pts		

#### c) Course de plus de 12 heures

1 er	40 Pts	8 ème	15 Pts	15 ème	6 Pts
2 ème	33 Pts	9 ème	13 Pts	16ème	5 Pts
3 ème	28 Pts	10 ème	11Pts	17 ème	4 Pts
4 ème	24 Pts	11ème	10 Pts	18 ème	3 Pts
5 ème	21 Pts	12 ème	9 Pts	19 ème	2 Pts
6 ème	19 Pts	13 ème	8 Pts	20 ème	1 Pt
7 eme	17 Pts	14 ème	7 Pts		

Bonifications :

A partir de trois participations aux courses du championnat, une bonification de 5 points par courses supplémentaires sera attribuée sur le classement scratch.

## **10. L'inclusion des mobylettes dans le championnat**

Il appartient à chaque organisateur de course d'inclure la catégorie Mobylette Production dans son épreuve. Cependant quelques précautions sont à prendre ;

- Une seule catégorie de mobylette est acceptée, la catégorie production
- Il n'y aura pas de classement général spécifique pour cette catégorie. L'inclusion des mobylettes, dans un premier temps, est effectuée afin d'augmenter le nombre d'engagé dans les courses mais également pour toucher d'autres publics. Un bilan sera effectué en fin de saison et d'autres perspectives pour ce type de véhicule pourront être envisagées.
- L'inclusion de cette catégorie ne pourra se faire que dans le respect du règlement UFOLEP

Les mobylettes seront soumises au contrôle technique au même titre que les solex et les passeports seront demandés également.

Le règlement UFOLEP sera appliqué pour cette catégorie.

## **11. Le calendrier 2016**

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Association organisatrice</b>	<b>Nature de l'épreuve</b>
16 mai 2016	Blessonville	Team Solex Blessonvillois	Endurance
4 et 5 juin 2016	Chaumont	Squadra 52	Endurance : 24 heures
3 juillet 2016	St Etienne des Oullières	Le Printemps des Oullières	Endurance : 4 heures
31 juillet 2016	Luzy	Rockabylette	Endurance : 4 heures

## **12. Inscriptions et résultats**

L'inscription des courses au calendrier national UFOLEP et au championnat Grand-Est Solex UFOLEP est effectuée par le comité UFOLEP 52. Les clubs organisateurs doivent se rapprocher de celui-ci afin de fournir tous les éléments nécessaires à l'inscription de la course.

L'association souhaitant s'inscrire au championnat doit remplir un document d'engagement. En cas de non-respect de celui-ci, la course sera retirée du

championnat et les points remportés par les équipages ne seront pas comptabilisés pour le classement final.

Une participation financière de 3 euros par équipage sur chaque course du Grand Est sera versée, après celle-ci, par les organisateurs de course pour faire vivre la commission et le Championnat.

**Charge aux organisateurs d'inclure cette somme dans le montant de l'inscription afin de contribuer au fonctionnement du Championnat et de la remettre, ainsi que les résultats, au responsable de la commission en fin de course.**

Tous les équipages qui feront au moins une des courses du championnat y seront inscrits et marqueront des points.

### **11- Prêt de matériel**

La commission sportive et technique solex du championnat Grand Est peut mettre à disposition, des associations qui le souhaitent, du matériel visant à renforcer la sécurité lors des courses :

- Chasubles de signalisation
- Drapeaux
- Talkie-Walkie

Une caution sera alors demandée aux associations lors du prêt du matériel et restituée après vérification de celui-ci.

En cas de dégradation du matériel, la caution sera conservée afin de pouvoir le remplacer.

**CONTRAT D'ENGAGEMENT 2015/2016**  
**Championnat Grand Est Solex**

Je soussigné(e)

.....

En qualité de

.....

Représentant de

l'association.....

M'engage par la présente à avoir lu le règlement du championnat Grand Est Solex et à le respecter notamment les points suivants :

- Versement des 3 € par équipage
- Respect des différents articles du règlement
- Respecter les valeurs de l'UFOLEP

En cas de non-respect du règlement, la manifestation se verra être retirée du championnat Grand Est et les points attribués par les différents équipages ne seront pas comptabilisés pour le classement final.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à .....

le.....

M.....  
Président de l'association .....  
(Signature + cachet de l'association)

